



Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 10 novembre 2017

Monsieur Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande ré-ré-amendée de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan Inc.
Dossier Régie de l'énergie : R-3984-2016
Notre dossier : R053002 YF

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), a reçu les contestations de réponses et autres demandes de RTA inscrites à sa correspondance du 7 novembre 2017 dans le dossier décrit en rubrique.

Dans sa lettre précitée, RTA formule des objections et demandes multiples qui couvrent à la fois des contestations des réponses du Transporteur, une demande de radiation, une demande de délai pour communication d'une preuve complémentaire et la revue du calendrier d'audience en cours dans le présent dossier.

Selon le calendrier d'audience, la date du 10 novembre 2017 correspond à la date de dépôt des argumentations finales des parties. Or, les demandes multiples de RTA remettent en cause cet échéancier.

En conséquence, le Transporteur demande à la Régie de suspendre la date de dépôt des argumentations finales des parties et de fixer une nouvelle date pour ce faire selon les représentations des parties.

Le Transporteur cherche également à résoudre les contestations de réponses ainsi qu'à répondre aux autres demandes de RTA, avec le souci d'assurer le bon déroulement du présent dossier.

Or, la nature des contestations et demandes exige des validations multiples. Le Transporteur anticipe qu'il sera en mesure de répondre à ces contestations et demandes le 15 novembre 2017 à 12h00. Le Transporteur prie donc la Régie de lui consentir ce délai de réponse.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

/jg

c.c. Me Pierre Grenier et Me Benoît Pepin